

Faire alliance avec les parents pour éduquer, accompagner, protéger ou soigner un enfant relève parfois d'un défi en tant que professionnel. Dans un contexte où l'enfant est en danger, en risque de maltraitance, comment comprendre que l'alliance avec les parents participe de l'intérêt de l'enfant ?

Parents défaillants, dysfonctionnants, incompetents, voire « toxiques », évoquent des images qui impriment nos représentations et nous engagent sur des chemins de pensée, d'émotions et d'affects qui ne facilitent pas la rencontre avec eux.

En référence à l'anthropologie clinique de la parentalité, l'auteur propose des pistes afin de rejoindre les parents autour de leurs ressources et de leurs empêchements pour, ensemble, aller à la rencontre des besoins de leur enfant. Cet autre regard permet de soutenir la création d'alliances en appui sur le travail relationnel dans le quotidien de nos métiers.

Docteur en anthropologie et psychothérapeute familial, après avoir exercé comme éducateur et responsable de service éducatif et de soins, Serge Escots a été responsable d'un programme de recherche sur les usages de drogues pour l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies et du diplôme universitaire de thérapie familiale à l'Université Toulouse Jean Jaurès. Il dirige l'institut d'anthropologie clinique de Toulouse où il développe en équipe un travail de consultation familiale, de recherche, de formation et de supervision.

yapaka.be

Coordination de la prévention  
de la maltraitance  
Secrétariat général  
Fédération Wallonie-Bruxelles  
de Belgique  
Bd Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles  
yapaka@yapaka.be



Livre  
téléchargeable  
gratuitement



## FAIRE ALLIANCE AVEC LES PARENTS EN SITUATION DE MALTRAITANCE

*Serge Escots*

**Faire alliance avec  
les parents en situation  
de maltraitance**

*Serge Escots*

# Temps d'Arrêt/Lectures

*Une collection de textes courts destinés aux professionnels en lien direct avec les familles. Une invitation à marquer une pause dans la course du quotidien, à partager des lectures en équipe, à prolonger la réflexion par d'autres textes. – 8 parutions par an.*

**Directrice de collection** : Claire-Anne Sevrin assistée de Diane Huppert ainsi que de Meggy Allo, Laurane Beaudelot, Philippe Dufromont et Audrey Heine.

## Le programme yapaka

Fruit de la collaboration entre plusieurs administrations de la Communauté française de Belgique (Administration générale de l'Enseignement, Administration générale de l'Aide à la Jeunesse, Administration générale des Maisons de Justice, Administration générale du Sport, Administration générale de la Culture et ONE), la collection « Temps d'Arrêt / Lectures » est un élément du programme de prévention de la maltraitance yapaka.be

**Comité de projets** : Mathieu Blairon, Louise Cordemans, Anne-Charlotte De Vriendt, Emilie Helman, Caroline Henry, Cécile Hiernaux, Françoise Hoornaert, Claire Meersseman, Farah Merzguioui, Eleanor Miller, Danièle Peto, Géraldine Poncelet, Marie Remy, Nathalie Van Cauwenberghe, Françoise Verheyen.

**Comité directeur** : Jeanne Brunfaut, Quentin David, Frédéric Delcor, Valérie Devis, Annie Devos, Caroline Henry, Laurent Monniez, Yves Polome, Claire-Anne Sevrin.

Suivez l'actualité de Yapaka sur les réseaux sociaux



*Une initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique.*

Éditeur responsable : Frédéric Delcor – Fédération Wallonie-Bruxelles  
de Belgique – 44, boulevard Léopold II – 1080 Bruxelles.

Avril 2025

# Sommaire

<b>Créer de l'alliance avec les parents</b> .....	<b>5</b>
Qu'est-ce qu'être allié avec les parents ? .....	5
Peut-on travailler sans alliance ? .....	7
Être allié dans le cadre de l'aide contrainte ? .....	9
Renforcer l'alliance en motivant le changement .....	13
<b>Pourquoi créer de l'alliance avec les parents ?</b> .....	<b>17</b>
Protéger l'enfant à devoir être déloyal envers sa famille ....	17
limiter la déstabilisation des équilibres psychiques des parents et renforcer leurs compétences. ....	21
Conflit parents-professionnels, souffrance parentale, clivage de loyauté chez l'enfant .....	32
<b>Comment créer de l'alliance avec les parents</b> .....	<b>37</b>
Ces mythes qui nous encombrant .....	37
Une anthropologie clinique de la parentalité. ....	43
La pourvoyance des besoins de l'enfant .....	48
Distinguer lien et relation. ....	53
Mettre en pratique une pensée systémique et une posture éthique relationnelle. ....	55
<b>Conclusion</b> .....	<b>57</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>58</b>



# Créer de l'alliance avec les parents

## Qu'est-ce qu'être allié avec les parents ?

Faut-il s'allier aux parents pour accompagner, protéger ou soigner un enfant ? Le débat est ouvert, et les arguments en faveur ou contre la recherche d'alliance avec les parents de l'enfant dont on s'occupe existent. Sans vouloir faire de la recherche d'alliance un principe absolu, il me semble qu'à quelques exceptions près, dans la très grande majorité des situations, il y a intérêt à avoir une bonne qualité d'alliance avec les parents : avant tout, pour soutenir le développement de l'enfant (Coum D., 2010).

Mais peut-être est-il nécessaire de clarifier ce que l'on entend par alliance. En effet, dans son sens premier d'union, qu'il s'agisse de mariage (alliance symbole de l'union), d'anthropologie de la famille (cousin par alliance) ou encore de religion (alliance comme pacte entre Dieu et les hommes), la dimension symbolique attachée traditionnellement à la signification d'alliance en anthropologie ne correspond pas complètement à ce qui est soutenu ici. Il n'est pas question de développer une relation de type familial ou de devenir l'ami des parents ; pas plus d'ailleurs que de devenir leur ennemi.

L'alliance parents-professionnels est envisagée comme possibilité minimale à pouvoir accepter que d'autres puissent intervenir dans le champ de la parentalité comme parentalité plurielle : acceptation du côté des parents que d'autres interviennent dans le champ de la parentalité ; reconnaissance, du côté

des professionnels, de la place de la filiation pour cet enfant.

La notion d'alliance implique l'idée de « combiner des éléments dissemblables, voire opposés, qui ne sont pas unis naturellement » (CNRTL). Le principe unificateur de ces éléments dissemblables lorsqu'il s'agit de personnes, de groupes ou d'États, c'est l'intérêt de chacun à l'union de leurs causes différentes.

Aussi, du fait de cet ensemble de significations, nous préférons parler de créer de l'alliance en tant que qualité de la relation plutôt que de rechercher une alliance qui renvoie à un pacte plus solennel, à un engagement plus formel. Les documents qui engagent les parents ne sauraient suffire à créer de l'alliance. Notamment dans des contextes d'aide contrainte, où demeure seulement la perception d'une menace contraignante. Dans ces situations, la contrainte subie pousse les parents à se protéger de l'aide proposée par des positions défensives. Légitime défense ! Puisque nous n'avons pas réussi à créer avec eux un contexte relationnel propice à une compréhension différente de la situation d'aide.

La clarification et la mise en lumière d'intérêts convergents entre parents et professionnels sont des enjeux centraux de la recherche de création d'alliances avec les parents. Être allié n'est pas l'union des professionnels et des parents contre d'autres professionnels, d'autres membres de la famille, voire contre l'enfant ! Être allié, c'est être d'accord pour quelque chose. Quand bien même, les raisons qui sous-tendent pour chacun cet accord sont différentes. C'est le principe même de l'alliance : des intérêts différents qui s'unissent autour d'un intérêt commun. Toutefois, il n'est pas juste de parler d'alliance, lorsqu'il n'y a pas d'accord sur l'objet même de l'accompagnement.

## **Peut-on travailler sans alliance ?**

L'alliance avec les parents telle que nous venons de la définir est-elle indispensable pour accompagner un enfant ? En tout cas, d'aucuns ne le pensent pas et soutiennent que l'on peut se passer d'alliance avec les parents ou, du moins, qu'il convient de distinguer les espaces d'accompagnement de l'enfant et ceux des parents.

Pour certains professionnels, il n'y a pas d'alliance à rechercher avec les parents puisque l'objet de leur mission, c'est l'enfant, sa protection, son accompagnement ou ses soins. De plus, le manque de moyens limite le temps à consacrer aux parents. D'ailleurs, pour certains professionnels, il ne serait ni possible ni souhaitable d'accompagner l'enfant et ses parents, dans un même lieu de prise en charge. Du moins, pour un même professionnel ou une même équipe, car l'investissement empathique qu'implique une relation d'aide ne pourrait se faire à la fois du côté de l'enfant et du parent. Laissons de côté le fait que ce soit parfaitement possible, et discutons du caractère souhaitable ou non de cette possibilité.

Le professionnel identifié à la souffrance de l'enfant pourrait penser que le fait d'avoir des relations avec le parent nuirait à la qualité de sa relation avec l'enfant. Aussi, serait-il préférable de séparer les dispositifs ou, au moins, les professionnels qui s'occupent de l'enfant et ceux qui accompagnent les parents. Pourquoi pas, tous ces arguments sont recevables et dépendent de contextes institutionnels, des histoires d'équipes, des références théoriques qui organisent la pensée du travail. Car, au fond, le problème n'est pas là. La question est celle de la considération et de la place qui sont accordées aux parents.



La thèse que nous défendons envisage que, quel que soit le type de prise en charge ou d'accompagnement, un enfant bénéficiera toujours du respect et de la considération que les professionnels qui s'occupent de lui portent à l'endroit de son parent. Quand bien même il s'agit de maltraitance grave. Il n'est pas question d'excuser ou de minimiser ce que l'enfant a subi et ce que le parent a fait, mais de lui accorder l'écoute et l'empathie que les professionnels se doivent d'avoir à l'égard de tout être humain. Les institutions judiciaires ont à juger les actes et les humains qui les ont commis, les institutions sociales, médico-sociales et sanitaires ont d'autres rôles et d'autres fonctions à remplir pour contribuer à faire tenir les liens sociaux. Pouvoir donner aux parents de l'enfant que l'on accompagne une écoute professionnelle, c'est-à-dire empathique et non jugeante, est un facteur favorable à l'établissement d'une relation d'alliance qui soutient le développement de l'enfant.

Bien que favorable au développement de l'enfant, il est possible de travailler avec lui sans relation d'alliance avec ses parents. Mais, à défaut d'accord entre professionnels et parents sur ce qu'ils font ensemble, tout peut s'avérer compliqué et faire l'objet de rapports de force. Menace, chantage implicite, double contrainte réciproque où chacun se piège en piégeant l'autre risquent d'être les modalités relationnelles d'une relation d'aide privée d'alliance.

De plus, il y a une certaine confusion sur les objectifs mêmes du travail avec les parents des enfants que l'on accompagne. Il ne s'agit pas de prendre en charge ou d'accompagner le parent en tant que personne avec ses souffrances, ses traumatismes ou ses blessures, mais de les prendre en compte dans l'accompagnement de l'enfant. Les objectifs

de travail avec le parent se situent dans la prise en charge des conséquences de ces souffrances dans la parentalité et pour les liens et les relations parent-enfant. Car ces conséquences ont un impact sur le développement de l'enfant. Le travail avec les parents implique de distinguer prise en compte de la singularité du parent et prise en charge de la dimension parentale dans l'accompagnement de l'enfant. Julie souffre d'une instabilité de l'humeur qui affecte sa relation à sa très jeune fille Margot, ce qui n'est pas sans conséquence sur ses liens d'attachement. Patrick souffre d'une blessure narcissique dont il se défend par des idéaux d'excellence et d'exigence tant vis-vis de lui-même que de ses proches. Timothé, son fils, en souffre, car son besoin non pourvu de se sentir digne d'être aimé pour lui-même, et non pour ses performances qui gratifient son père, affecte son développement. Pour ceux qui accompagnent Margot ou Timothé, travailler avec les parents ne veut pas dire prendre en charge les fluctuations de l'humeur de Julie ou la rigidité défensive de Patrick, mais les aider à identifier et à mettre en œuvre les changements nécessaires dans la parentalité et les relations à leurs enfants pour favoriser leurs développements.

### **Être allié dans le cadre de l'aide contrainte ?**

---

Mais est-ce possible d'être allié dans un contexte où il n'y a pas de demande d'aide ? Où la seule demande vient d'un tiers qui demande aux parents d'accepter l'aide qui leur est proposée. La situation engendrée par un contexte où une autorité directe (judiciaire) ou indirecte (susceptible de faire appel à l'autorité judiciaire) demande à des parents de demander de l'aide crée une situation de double contrainte. Le travail en absence de demande ou

dans le cadre de l'aide contrainte et de ses paradoxes a été largement conceptualisé par les thérapeutes familiaux et les intervenants systémiques à partir des travaux de Gregory Bateson sur la double contrainte ou le double lien (Hardi G., 2001). Rappelons qu'une double contrainte est une forme de communication paradoxale dans laquelle se trouve une double injonction. La première demande quelque chose et la deuxième porte sur la première injonction en la contredisant de façon telle que, lorsque l'on répond à la première, on contredit la deuxième, et inversement. En réalité, professionnels et parents se piègent mutuellement, tant qu'ils ne discutent pas ensemble de la situation paradoxale dans laquelle ils se trouvent.

« Vous devez me demander une aide que vous ne voulez pas et dont vous ne pensez pas avoir besoin pour que je puisse vous aider à résoudre un problème que vous ne pensez pas avoir ou pensez pouvoir résoudre sans moi. Si vous me demandez de l'aide, comment pourrais-je savoir que vous faites cette demande pour de "bonnes raisons" (les nôtres) ou parce que la situation vous contraint à la faire ? Mais, si vous ne faites pas de demande, alors, soit la situation ne change pas et nous devons maintenir cette aide contre votre avis, soit elle change, mais, sans notre aide, comment savoir si ce changement est réel et durable ou si vous faites des efforts juste pour vous débarrasser de nous, et non pour des raisons bien comprises de changer. »

« Mais, de mon côté, dit le parent, je dois vous demander une aide pour des problèmes pour lesquels, si j'avais pensé pouvoir être aidé, je l'aurais fait avant que l'on m'oblige à le faire, par conséquent, si je vous demande cette aide maintenant, comment pourrais-je vous montrer que c'est parce

que j'ai compris que j'en ai besoin et non parce que je suis obligé ? Et si je persiste à nier les problèmes et à refuser l'aide, alors, je vous aurais toujours sur le dos ! »

Bref, dans un contexte de contrainte, toute demande d'aide ou tout changement engendre une situation paradoxale. En effet, pour que l'aide fonctionne, il est culturellement construit qu'il soit indispensable qu'il existe une demande personnelle plus ou moins « authentique » et « sincère », sans que ces derniers termes soient clairement définis. Or, dans un contexte de contrainte administrative ou judiciaire, une telle demande est impossible. Les critères qui définissent la demande sont antinomiques avec l'idée de contrainte elle-même. La demande doit être sous-tendue par une conscience des problèmes et exprimer une volonté de changement. Or, si c'était le cas, il n'y aurait pas besoin de contraintes ! S'il y a demande d'aide, alors ça ne peut être dans un contexte de contrainte, et, s'il y a contrainte, alors toute demande est impossible.

Il y a souvent des doutes et de la suspicion à l'égard de changements qui adviennent dans un contexte de contrainte. « Ces changements ne sont-ils pas dus à l'exercice de la contrainte ? Si les parents n'ont pas vraiment compris le sens des changements à réaliser, pourquoi et comment vont-ils les maintenir dans le temps ? Une fois la mesure clôturée, les problèmes et les dangers pour l'enfant ne vont-ils pas revenir ? » Par conséquent, n'est-il pas légitime de vouloir poursuivre la mesure d'aide pour protéger l'enfant ? Les parents ressentent alors un sentiment d'incompréhension et d'injustice à devoir supporter de nouveau une intervention socio-éducative, alors qu'ils pensent – à juste titre – avoir fait tout ce que l'on attendait d'eux.

Alors, comment peut-on être allié dans un tel contexte ? Comme dans toute situation de double contrainte, par la clarification de cette situation paradoxale : en créant un contexte conversationnel où professionnels et parents pourront partager ensemble la situation de contrainte et ses conséquences pour l'aide qui sera mise en place. Le problème n'est pas l'absence de demande des parents, c'est de faire de cette absence un problème. Aussi, dans ces situations de contrainte, la recherche d'alliance va se fonder sur la nécessité commune de répondre à la demande de l'autorité. Il y a autant intérêt pour le parent que pour le professionnel à répondre à l'injonction judiciaire ou administrative qu'il leur est fait de montrer que les besoins de l'enfant sont pourvus. Professionnels et parents sont soumis à une injonction : celle d'aider pour les premiers, et d'être aidés pour les seconds.

Selon les situations, il s'agira de rassurer l'autorité, de montrer qu'il n'y a pas de problème, ou de mettre en place ce qui est attendu afin de se débarrasser de la mesure d'aide. L'aide apportée par les professionnels ne concerne plus les problèmes que la famille ne pense pas avoir, mais les problèmes que posent aux parents d'avoir à subir des mesures judiciaires ou administratives d'aide qu'ils n'ont pas demandées. Parents et professionnels vont se mettre d'accord pour montrer à l'autorité que cette mesure n'est pas nécessaire en répondant aux attentes qui sont à son origine. Ce faisant, parents et professionnels mettent en œuvre ce qui est nécessaire à la pourvoyance des besoins de l'enfant.

## **Renforcer l'alliance en motivant le changement**

La relation d'alliance mise à l'épreuve dans le travail d'accompagnement est une opportunité pour renforcer la confiance et dépasser les premières perceptions de chacun. Perceptions des parents sur les professionnels qui s'avèrent ne pas être leurs ennemis et qui peuvent même avoir des compétences utiles pour eux et pour les enfants. Mais aussi perceptions des professionnels à l'égard de parents qui, lorsqu'ils sont moins sur la défensive, peuvent se montrer soucieux des besoins de leurs enfants et même faire preuve de compétences !

Un cercle vertueux peut s'installer où professionnels et parents peuvent faire l'expérience de la validation respectueuse de leurs compétences aux bénéfices des enfants. À devoir mettre en place différentes ressources pour répondre aux attentes du magistrat, la famille fait l'expérience de nouveaux fonctionnements parentaux et familiaux. Dans ce nouveau contexte, l'enfant peut aussi expérimenter des changements, renforçant, pour tous, le sentiment d'une efficacité personnelle. Après une période plus ou moins difficile pour l'estime de soi de chacun avant la mise en place de la mesure, la nouvelle période qui s'est ouverte à partir de la création d'alliances pour sortir de cette situation difficile est souvent source de mobilisation, de changement et de satisfaction.

Mais cette situation de changement gratifiant pour tous peut s'avérer bien souvent insuffisante au regard de ce qu'il est nécessaire d'accomplir pour répondre à la fois aux attentes du magistrat, mais surtout aux besoins de l'enfant.

Toutefois, le plus difficile est accompli, famille et professionnels ont franchi le col de l'alliance qui

ouvre à de nouveaux horizons dans l'accompagnement. Ils développent une confiance mutuelle, qui peut permettre de renforcer estime de soi et sentiment d'efficacité dans la vie familiale pour les parents et dans l'accompagnement pour les professionnels.

Face à ces nouveaux changements nécessaires, mais plus difficiles à mettre en œuvre, car plus coûteux sur le plan personnel ou relationnel, le professionnel va devoir accompagner et soutenir la motivation à changer. Comme tout être humain placé devant une nécessité de changer, le parent dont l'enfant a besoin de ce changement ressent de l'ambivalence. Rappelons que l'ambivalence est un mécanisme normal que chacun connaît. Devant un changement à réaliser, le sujet est divisé entre désir et crainte. La motivation à changer est par conséquent variable, selon l'humeur, le moment de l'existence favorable ou porteur, avec plus ou moins d'adversités ou de difficultés. Les moments de dépression, de bouleversements de la vie ne sont pas toujours les plus propices pour s'engager dans des changements exigeants. De plus, en fonction des relations concernées par ce changement, l'expression de la motivation à changer peut s'avérer fluctuante. Aussi, il est important que le professionnel prenne en compte avec recul et compréhension, l'ambivalence, les circonstances et les fluctuations dans l'intention de changement.

Ainsi, une mère dont l'enfant est accueilli dans le cadre de la protection de la jeunesse pour des raisons liées à des problèmes de consommation d'alcool qu'elle a toujours niés décide pour la première fois, à la faveur d'une bonne qualité d'alliance avec l'éducatrice du foyer d'accueil de son enfant, d'entreprendre des soins en addictologie. Quinze jours plus tard, lors de l'entretien suivant, il n'est plus

question d'entreprendre ces soins. L'éducatrice comprend par la suite que la mère a eu, entre les deux entretiens avec elle, un rendez-vous avec le travailleur social à l'origine du placement de son enfant pour « faire le point ».

La relation avec ce travailleur social est complexe et tendue, puisqu'elle a toujours nié avec lui ses problèmes d'alcool. Les problèmes d'alcool sont un enjeu dans leur relation où le travailleur social a toujours voulu qu'elle les reconnaisse pour engager des soins et que, dans le cas contraire, il serait contraint de demander un placement. De son côté, à la fois par crainte du placement, par honte de ses problèmes d'alcool et face à l'angoisse de ne pas pouvoir trouver de solution, la mère s'est toujours défendue d'avoir ce type de problème. Lors de ce rendez-vous, face au travailleur social qui représente pour elle le placement injuste de son enfant pour des raisons qu'elle a toujours niées, elle s'est trouvée confrontée, sans y être préparée, à son changement de position. Trop difficile à ce moment-là d'annoncer qu'elle allait entreprendre des soins, car cela revenait à reconnaître qu'elle avait des problèmes avec l'alcool à celui qu'elle avait tenté de convaincre qu'elle n'en avait pas.

Pouvoir prendre une décision de changement implique deux choses : d'une part, la conscience de l'importance du problème et, d'autre part, la confiance dans le fait que les choses peuvent changer. En absence de cet alignement de planètes, il ne peut y avoir de décision de changement durable.

Cette connaissance est précieuse pour les professionnels constamment confrontés à des nécessités de changement pour lesquels les parents (les enfants ou les adolescents) ne prennent pas de décisions. En effet, en identifiant l'axe défaillant, le professionnel peut orienter le contenu de son



accompagnement : soit en travaillant à augmenter la conscience de l'importance du problème, soit en augmentant la confiance dans la possibilité de changer ; et parfois les deux !

Il s'agit d'accompagner l'exploration de l'ambivalence par des reformulations spécifiques et une posture résolument non jugeante. De la même manière que l'intervention en situation d'aide contrainte implique des concepts, des techniques et des postures spécifiques, il en va de même lorsqu'il s'agit d'accompagner la motivation et l'engagement dans le changement.

# Pourquoi créer de l'alliance avec les parents ?

## Protéger l'enfant à devoir être déloyal envers sa famille

---

Nous devons au psychiatre et thérapeute familial américain d'origine hongroise Iván Boszormenyi-Nagy (1920-2007) plusieurs concepts importants pour penser les relations humaines. Certains d'entre eux, comme celui de loyauté, sont entrés dans le langage courant des professionnels qui en méconnaissent bien souvent l'origine. La contribution fondamentale aux sciences humaines de ce grand clinicien a été de mettre en lumière la dimension de l'éthique relationnelle chez *Homo sapiens* et de comprendre sa place dans les phénomènes psychopathologiques. Mais, dans l'esprit de la thérapie contextuelle d'Ivan Boszormenyi-Nagy, comment aborde-t-on le concept de loyauté ? Il est important de rappeler en préalable que, dans la perspective contextuelle, la notion de loyauté est consubstantielle à celle de conflit de loyauté. En effet, pour Boszormenyi-Nagy, la loyauté est définie comme un facteur relationnel triadique où un sujet doit choisir entre deux pôles relationnels. Par conséquent, le conflit de loyauté est implicite à la notion de loyauté dans ce modèle (Ducommun-Nagy, 2006).

Imaginons que le papa et la maman de Théo (10 ans) soient séparés et que la qualité de leur relation après la séparation se soit considérablement dégradée. Papa est très fâché après maman, elle-même très en colère après papa. Pour son premier Noël, depuis la séparation, il sera soit avec son papa, soit avec sa maman. Comme il est très

important que les enfants expriment leurs désirs, une des deux grand-mères de Théo lui demande s'il veut passer Noël avec Papa ou avec Maman. Ne sachant quoi répondre et complètement tétanisé par ce qu'il pressent être en jeu dans sa réponse, il va d'abord se contorsionner d'une manière étrange en bredouillant des mots incompréhensibles, puis, devant l'insistance à ce qu'il donne sa réponse, il va entrer dans une rage qu'on ne lui connaissait pas à ce jour. Devant ce comportement inhabituel et spectaculaire qui a choqué tout le monde, la grand-mère s'inquiétera auprès de son fils : « Tu ne trouves pas que Théo est bizarre en ce moment ? Ne devrait-il pas voir un psychologue ? » « Le problème, c'est sa mère, elle est complètement folle, des fois elle lui laisse tout faire, des fois elle lui tombe dessus de manière incompréhensible, c'est elle qui devrait voir un psy », répondra le père de Théo à la grand-mère. Évidemment, la mère de Théo a un autre point de vue sur les comportements nouveaux de son fils : c'est la faute de son père !

Le conflit de loyauté fait partie de la vie, et chacun, bon an mal an, se débrouille avec ses différents engagements. Après tout, dans des systèmes relationnels où la fiabilité et la confiance circulent, chacun comprend le choix des autres et sait que son tour reviendra. Il est important de préciser qu'un comportement de loyauté ne peut s'appréhender que dans un dialogue intersubjectif, il est impossible d'en juger de manière abstraite. Comportement loyal ou trahison ne peut se définir que dans le cadre du système relationnel concerné en prenant en compte ce que chacun a donné et reçu dans la globalité de la relation. Pour penser les liens familiaux, Boszormenyi-Nagy s'est appuyé sur les trois impératifs au fondement de tout lien social proposé par l'anthropologue Marcel Mauss : obligation de donner, de recevoir et de rendre. Boszormenyi-Nagy

étend ces impératifs aux thérapeutes, travailleurs sociaux, etc., l'éthique relationnelle ne concerne pas que les familles dont nous nous occupons, elle nous concerne dès que nous nous occupons d'un enfant et de sa famille.

L'autre appui pour penser l'éthique relationnelle en lien avec les impératifs de l'échange réside dans la question du sentiment d'injustice dans les relations. De la même manière que la définition des comportements de loyauté relève du dialogue intersubjectif au sein du système concerné, ce qui est juste ou injuste dans les relations familiales ne peut s'appréhender que de façon subjective.

Dans cette approche des relations humaines, la notion d'injustice est liée à celle de légitimité relationnelle en tant que droit d'avoir le droit. La légitimité relationnelle peut prendre alors deux formes opposées : la légitimité destructive ou la légitimité constructive. Dans les cas où une injustice est non reconnue, la légitimité destructive peut se manifester par un refus de donner, de recevoir ou de rendre. Au contraire, la légitimité constructive consiste à gagner en légitimité dans la relation en donnant (temps, disponibilité, attention, considération, etc.). Cette forme de légitimité donne de la confiance et de la fiabilité dans la relation et, par conséquent, la liberté d'adresser à l'autre ses demandes. Refus de justice et de réciprocité dans la légitimité destructive, offre de justice et de réciprocité dans la légitimité constructive.

Il est intéressant de noter que le texte dans lequel Boszormenyi-Nagy aborde pour la première fois la question de la loyauté traite de la question du transfert en psychothérapie. En rappelant que, dans le cadre des soins, les enfants peuvent se trouver coincés dans un conflit de loyauté lorsque leur investissement émotionnel auprès du thérapeute

met à mal le lien émotionnel avec leurs parents, ou « quand les attentes des thérapeutes et celles de leurs parents sont discordantes » (Ducommun-Nagy, 2012).

Imaginons un enfant placé en foyer en raison de maltraitances dont il a été victime. Divisé entre l'équipe psychoéducative qui l'encourage à prendre ses distances avec ses parents ; et ses parents qui laissent entendre à l'enfant que, s'il parle trop aux personnes qui s'occupent de lui dans le foyer, il mettra en danger la famille. Lorsque les professionnels comprennent que, lors des échanges avec ses parents, ce petit garçon n'a pas pris ses distances, mais, pire, clame haut et fort qu'il est mal dans ce foyer, ils ont du mal à ne pas exprimer leurs déceptions. Mais, lorsque les parents apprennent par l'assistante sociale que leur fils « accroche bien » avec certaines éducatrices du foyer, ils ne lui cachent pas la peine et l'inquiétude qu'ils ressentent à cause de lui. Si cette configuration relationnelle se cristallise et que le conflit parents-professionnels s'intensifie, le risque est grand que le conflit de loyauté dans lequel l'enfant est pris le place devant des choix impossibles.

On comprend pourquoi, à certains moments, des enfants ou des adolescents ne peuvent pas profiter de leurs placements, de leurs suivis éducatifs ou de l'accompagnement thérapeutique dont ils bénéficient. Car, lorsque professionnels et parents divergent sur le projet, qu'il n'y a pas d'alliance, voire qu'il y a conflit, la participation, l'implication, l'engagement, la réussite de l'enfant dans ce qui est proposé sont vécus par les parents comme une forme de trahison. Il s'agit ici d'un clivage de loyauté où l'enfant devrait rejeter complètement le pôle parental pour pouvoir bénéficier de l'aide et du soutien mis en œuvre ; ou renoncer à l'aide et

au soutien des professionnels pour maintenir sa relation avec ses parents. Pour Boszormenyi-Nagy, le clivage de loyauté était le plus grave dommage que l'on pouvait faire à un enfant (Michard P., Ajili G., 1996).

Lorsqu'un enfant bénéficie d'aide, d'accompagnement ou de soins, créer de l'alliance professionnels-parents est un moyen sûr de limiter pour l'enfant les situations de choix impossibles entre les différents pôles qui s'occupent de lui, ce qui lui permet d'être plus libre de recevoir ce dont il a besoin pour se développer.

### **limiter la déstabilisation des équilibres psychiques des parents et renforcer leurs compétences**

Nous venons de le voir, un enjeu majeur de la création d'alliances avec les parents est de ne pas confronter l'enfant à un clivage de loyauté, aux effets délétères sur son développement. Un autre enjeu de l'alliance professionnels-parents concerne cette fois le parent lui-même. Nous l'avons vu, en l'absence d'alliance, les parents se défendent de nos interventions. Il est légitime de s'interroger sur les raisons de ces mouvements défensifs qui concernent le champ de la parentalité. Peut-être est-il nécessaire de définir au préalable ce que l'on entend par parentalité ?

De nombreux ouvrages se sont penchés sur la parentalité pour tenter d'en cerner la définition. Cliniciens et sociologues s'essayent ou se sont essayés à donner un contenu à ce néologisme récemment apparu dans nos sociétés postmodernes. Depuis ses premières apparitions dans les dictionnaires de langue française, les réflexions évoluent au fur et à mesure que les formes de la famille

et de la parentalité s'étendent. Monoparentalité, pluriparentalité, ou parentalité plurielle, homoparentalité, les formes de la famille sont une des portes d'entrée pour aborder la question.

L'autre entrée est celle des institutions sociales ou médico-sociales qui se préoccupent du bien-être et du bon développement des enfants. La parentalité a d'abord été étudiée à partir des symptômes de ses dysfonctionnements. En France, le premier rapport d'experts a été réalisé sous la direction d'un pédopsychiatre et psychanalyste à partir de l'étude de dossiers d'enfants confiés à la protection de l'enfance. Cette base de travail fait toujours référence vingt-cinq ans après sa publication (Houzel D., 1999). Ce rapport avait conclu que la parentalité en tant que telle n'était guère saisissable, si ce n'est au travers de trois axes : l'exercice, l'expérience et la pratique. Cette première approche à partir de la protection de l'enfance a été critiquée et complétée par la suite en contextualisant les trois axes de leurs dimensions juridique, socio-économique et socio-culturelle, institutionnelle, psychoaffective et familiale (Sellenet C., 2007). La sociologie, quant à elle, a mis en évidence qu'il était difficile de ne pas voir le lien entre les politiques publiques de « soutien à la parentalité » qui se sont développées dans le même temps que l'apparition du terme et qui ont largement contribué à le populariser (Neyrand G., 2011).

Depuis les années 1980 – et la question ne fera que s'intensifier –, les parents sont pointés du doigt comme responsables des difficultés, des déviances et des troubles que rencontrent les enfants. Comme si les parents, considérés comme seuls responsables, élevaient les enfants sous vide social, économique, historique et institutionnel. Souvent, devant ce type de problème, le politique dispose de deux leviers : la carotte et le bâton,

soutenir ou punir. Bien que, régulièrement, des factions politiques agitent la menace du bâton, les actions de « soutien à la parentalité » sont plutôt du côté de la carotte.

Ces politiques publiques ont souvent été brocardées pour leurs caractères normatifs prônant une forme de « bonne parentalité ». La forme lexicale du mot « parentalité » contient de façon implicite une dimension normative. Pour le dire simplement, la « parentalité », ça parle de la qualité de ce qui est relatif à l'état de parent. Ainsi, sans que nous en soyons toujours conscients, avec « parentalité », la langue convoque en nous le mécanisme archaïque du jugement d'attribution, dont la fonction est donner une qualité : « ceci est bon ou mauvais ».

Ce point nous renseigne sur la dimension psychique du rapport normatif que nous entretenons parfois à notre insu avec la notion de parentalité, et pour lequel nous devons rester vigilants dans le cadre de nos interventions auprès des parents. Ce point est essentiel pour créer de l'alliance et limiter les vécus d'humiliation. Nous y reviendrons dans la dernière partie.

Mais n'est-ce pas le rôle des institutions que de produire de la norme ? Le risque politique normatif consiste à produire des normes totalement décalées des pratiques et des possibilités de les appliquer. Un équilibre difficile et délicat reste toujours à trouver entre productions de normes pour faire évoluer les pratiques et capacités individuelles, collectives et institutionnelles pour les mettre en œuvre. Un des problèmes avec la question de la normativité de la parentalité, c'est la part du vécu infantile du parent qui agit souvent en dehors de son contrôle volontaire. L'expérience engrammée de la parentalité par le parent en tant qu'enfant lui-même est la limite à toute forme d'éducation à la



bonne parentalité. Il est intéressant de remarquer que, si une part de nos dispositions à la parentalité sont acquises durant l'enfance au travers de notre vécu avec nos parents, alors il faut accepter l'idée qu'il en a été de même pour eux. Autrement dit, les normes de parentalité qui façonnent les dispositions parentales sont celles des générations précédentes. Ainsi, les parents d'aujourd'hui doivent mettre en œuvre des normes issues des courants pédagogiques de la « parentalité positive », alors que leurs parents ont été élevés par des parents dont les dispositions à la parentalité ont été façonnées par des normes du xix<sup>e</sup> siècle. Cette réflexion appelle à l'humilité et à la bienveillance...

Nul doute que les sociétés contemporaines doivent adapter et réinventer leurs pratiques parentales du fait de l'évolution de la famille et des contextes où se déploient les parents.

De nombreux facteurs sociaux, sociétaux et culturels concourent à cette évolution du rapport entre parents entre eux d'une part, et parents/enfant, d'autre part. Tous ces éléments sont bien connus et nous n'en reprendrons que quelques-uns particulièrement significatifs pour notre propos.

Si l'évolution de la place des femmes dont le destin n'est plus le mariage ou la maternité pour accéder à une identité sociale a contribué à modifier les agencements et les dynamiques au sein de la famille, elle a eu un impact aussi sur l'investissement des hommes dans la parentalité. Les pères, depuis que l'autorité parentale est conjointe avec les mères, revendiquent aussi leur lien affectif, pour ne pas dire « tripal » aux enfants. Souvenons-nous de la célèbre chanson populaire « Mon fils ma bataille », où il est question « du fruit de mes entrailles » (Balavoine D., 1980).

L'autre évolution contemporaine qui bouleverse le champ parental, c'est la maîtrise techno-scientifique de la procréation. Mutation anthropologique majeure dont les effets sur la parentalité restent à comprendre. Pour la première fois dans l'histoire d'*Homo sapiens*, des individus ne pouvant pas biologiquement avoir d'enfant peuvent en avoir et, inversement, ceux qui peuvent ont la possibilité de ne pas en avoir (Gauchet M., 2004). D'ailleurs, il y a aujourd'hui un mouvement qui consiste à revendiquer ne pas vouloir d'enfant, pour des raisons qui peuvent être politiques, philosophiques ou personnelles, sans qu'il s'agisse pour autant d'un retrait du monde, comme ce fut le cas à différentes époques dans différentes parties du monde (ascétisme, monachisme, ermite, anachorète, etc.).

Cette situation inédite d'assujettissement de la procréation à des fins individuelles et non plus collectives a une influence sur la parentalité et le rapport à l'enfant. Le projet individuel d'enfant renforce la dimension de prolongement de soi dans l'enfant (dimension narcissique) ainsi que l'investissement du parent dans la parentalité. Investissement paradoxal, puisque le développement personnel et l'épanouissement dont la parentalité fait partie sont largement en concurrence avec la vie personnelle, professionnelle, amoureuse, sociale, etc.

Comme nous le voyons, ces évolutions majeures contribuent à concentrer sur l'enfant et la parentalité des enjeux personnels, narcissiques et d'identité. Être parent au xxi<sup>e</sup> siècle dans cet environnement techno-scientifique, écologique, politique, globalisé et mondialisé n'est plus fait de l'étoffe des mêmes enjeux qu'aux xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècles. La parentalité est devenue un enjeu en soi, un enjeu sensible, personnel et identitaire. Cette conséquence de l'évolution anthropologique de la procréation sur les enjeux

nouveaux qu'il y a d'être parent est aussi un facteur important dans la nécessité de rechercher à créer de l'alliance avec les parents.

Traditionnellement, les anthropologues se sont plus intéressés aux systèmes de parenté qu'à la parentalité en tant que telle. Les systèmes de parenté définissent les relations de parenté au sein d'une société et notamment ceux qui se trouvent dans une relation de parent et d'enfant. Alors que la parentalité désigne l'ensemble de ce qui est attendu dans une société pour celles et ceux qui se trouvent en position de parents vis-à-vis d'un enfant.

« Le terme de parentalité désigne l'ensemble culturellement défini des obligations à assumer, des interdictions à respecter, des conduites, des attitudes, des sentiments et des émotions, des actes de solidarit[é] et des actes d'hostilité qui sont attendus ou exclus de la part d'individus qui – au sein d'une société caractérisée par un système de parenté particulier et se reproduisant dans un contexte historique donné – se trouvent, vis-à-vis d'autres individus, dans des rapports de parents à enfants » (Godelier, 2004). Le système de parenté définit qui est concerné par les fonctions parentales. De fait, dans les sociétés contemporaines occidentales où la connaissance scientifique, la technique, l'expertise jouent un rôle prépondérant, y compris dans les sphères les plus intimes de l'existence, des acteurs sont susceptibles d'intervenir dans l'exercice de différentes fonctions du champ de la parentalité en dehors de tout lien de parenté.

Ainsi, concevoir et/ou engendrer, élever, nourrir, protéger, instruire, former, éduquer, pour ne parler que des trois premiers ensembles de fonctions, peuvent impliquer des humains qui ne font pas partie du système de parenté. Le donneur de gamètes, la mère qui porte un enfant pour autrui, l'assistante familiale,

son conjoint, l'éducateur, le juge des enfants, etc., peuvent tenir des fonctions qui appartiennent au champ parental sans être dans un rapport de parent avec cet enfant.

Deux positions sont envisageables :

- soit de considérer que les fonctions de la parentalité ne concernent que les individus qui se trouvent dans des rapports de parents/enfant définis par le système de parenté. Auquel cas ces fonctions, bien qu'appartenant au champ de la parentalité, n'en relèveraient pas par définition. L'assistante familiale et son conjoint, extérieur au système de parenté, qui élèvent, nourrissent et protègent l'enfant seraient hors du champ de la parentalité. Ici, c'est la nature de la place de l'individu dans le système de parenté qui prime sur la fonction parentale tenue ;

- soit de considérer que c'est la fonction qui institue l'appartenance au champ de la parentalité. Élever, nourrir, protéger sont des fonctions anthropologiques de la parentalité, l'assistante familiale et son conjoint en assumant ces fonctions pour l'enfant font partie du champ de la parentalité.

Plutôt que de poser ces deux options en contradiction, il me semble plus intéressant de les mettre en perspective l'une de l'autre en se demandant : qu'est-ce que l'intervention de personnes humaines vivantes (pas des divinités, des ancêtres ou des éléments) dans le champ de la parentalité pose comme question au système de parenté ?

Faut-il inventer des places dans le système de parenté pour les donneurs, les beaux-parents, les parents biologiques des enfants adoptés, les familles d'accueil, etc. ? Ce n'est pas le lieu ici de discuter de ces questions, toutefois, il est intéressant de se demander quels impacts ont des éléments aussi importants pour la construction et le développement de la personne humaine.

Lorsque des fonctions parentales sont réalisées par des personnes qui ne sont pas définies culturellement comme appartenant au système de parenté, qu'est-ce qui se passe ? Comment cette incursion dans le champ de la parentalité affecte les personnes qui appartiennent au système de parenté ? Et comment affecte-t-elle les professionnels qui n'y appartiennent pas ? Comment s'institue la légitimité à tenir ces fonctions auprès de l'enfant en dehors du système de parenté ? La loi suffit-elle toujours à créer de la légitimité ? Quand ce n'est pas le cas, quelles stratégies de disqualifications suppléent au déficit de légitimité ? Lorsque les actions auprès des enfants sont vécues comme illégitimes par les parents ou par les professionnels, quels affects sont mobilisés dans ces situations ? Culpabilité, colère, sentiment d'injustice ou au contraire, sentiment de justice à œuvrer dans l'intérêt de l'enfant ?

Depuis la nuit des temps, *Homo sapiens* a articulé les systèmes de parenté qui instituent des places et la légitimité pour s'occuper des enfants à la définition des rôles et des fonctions parentales qui forment le champ de ce que nous appelons aujourd'hui la parentalité. Les sociétés modernes et postmodernes bouleversent cette articulation avec des conséquences subjectives et intersubjectives. Ce n'est pas un problème en soi, toutes les évolutions anthropologiques doivent s'accompagner de narrations qui permettent la subjectivation des nouvelles expériences.

Ces processus narratifs qui permettent de donner du sens, des repères, des rôles, des figures nouvelles et de nouvelles normativités sont en cours, mais les changements sociaux, sociétaux et anthropologiques actuels sont dans une phase particulièrement rapide de leur évolution. Ce décalage entre changements sociétaux rapides et narrations

en cours d'institution est sans doute responsable de malaises et de difficultés dans le champ de la famille, de la parentalité et au sein des institutions qui en ont la charge.

Une autre porte d'entrée pour aborder la parentalité consiste à s'interroger sur l'impact psychique du devenir parent. Nous avons vu que la parentalité était un enjeu social important dans les sociétés postmodernes et que le changement anthropologique majeur de la maîtrise techno-scientifique de la procréation renforçait cet enjeu en favorisant un surinvestissement de l'enfant et des rôles parentaux.

En 1959, la psychanalyste américaine d'origine hongroise Therese Benedek publia un article qui proposait d'envisager la parentalité comme un stade de développement psychique et mettait en évidence l'importance de la gratification narcissique de la « maternité » pour la mère et de la « paternité » pour le père. L'épanouissement de l'enfant conforte la mère dans sa bonne maternité qui réalise ainsi les aspirations de son idéal du moi de « bonne mère », source de narcissisme secondaire, de confiance et d'estime de soi. De la même manière, le père, en jouant son rôle, fait l'expérience d'une gratification narcissique secondaire dans la réassurance de son idéal du moi, d'être un bon père (Benedek, 1959). Devenir parent oblige à des réaménagements psychiques où les gratifications narcissiques secondaires tiennent une place importante. De plus, comme le parent investit l'enfant comme substitut de la part narcissique perdue de son enfance (Freud, 1914), il est espoir et désir de réalisation de soi à travers lui. L'époque contemporaine et les évolutions que nous venons de voir exacerbent d'autant plus ces enjeux narcissiques.

Il devient plus clair désormais de comprendre pourquoi il est important de créer de l'alliance avec les parents des enfants dont on s'occupe. En effet, l'enfant malade, handicapé, délinquant, qui présente des troubles des apprentissages, des habiletés sociales, etc., bref, qui ne correspond pas à l'imaginaire parental idéalisé, est une anti-gratification narcissique secondaire, autant dire une blessure de l'idéal du moi déçu. Or tous ceux qui, à divers titres et pour différentes missions, interviennent auprès de l'enfant sont des signes – au sens linguistique du terme – qui rappellent en permanence cette blessure. Ainsi, les réaménagements psychiques nécessaires au niveau du soi-identité pour investir un enfant sont mis à mal chaque fois que cette part du soi-identité (idéal du moi parental) est convoquée à l'avant-plan psychique du sujet. C'est bien évidemment le cas chaque fois qu'un parent se trouve en interaction avec ce signe qui rappelle la blessure. Lorsqu'il s'agit d'un professionnel qui rappelle la blessure, il faut s'en protéger. D'autant plus, lorsqu'il y a intervention de la protection de l'enfance ou de la jeunesse, la blessure se redouble d'une désignation de mauvais parent. D'une part, l'enfant n'apporte pas la gratification narcissique secondaire d'où découlent confiance et estime de soi, mais le parent est directement attaqué par la désignation implicite de mauvais parent. Aussi, il n'est pas surprenant d'assister dans le cadre de la protection de l'enfance ou de la jeunesse à des manifestations psychopathologiques défensives plus ou moins bruyantes.

Chaque parent n'investit pas sa parentalité du même intérêt. Si, pour certains parents, la parentalité et leur enfant représentent l'essentiel de leur source de gratification narcissique et d'étayage de leur identité, ce n'est pas le cas pour d'autres, pour

qui leur personne, la relation amoureuse, le travail, une passion (sportive, artistique, etc.) sont aussi des sources de gratification et de construction de soi. On comprend aisément que plus l'investissement narcissique dans la parentalité est grand, plus l'intervention des professionnels dans le champ de la parentalité est un facteur de déstabilisation des aménagements défensifs.

De la même manière, l'intensité de l'intervention, remontrance à l'école ou placement judiciaire de l'enfant ne convoque pas le parent avec la même force. Bien sûr, ici aussi, l'appréciation de l'intensité de l'intervention est liée à la subjectivité du parent. Pour certains, la simple convocation au collège est une catastrophe narcissique, alors que, pour d'autres, l'histoire intergénérationnelle de la famille avec la protection et les placements qui se répètent de génération en génération fait que les interventions des professionnels sont vécues de façon plus familière. Il n'en demeure pas moins que le niveau d'intensité d'intervention est un facteur de déstabilisation psychique en soi.

La conséquence éthique de ces réflexions est qu'il convient de prendre soin de la relation d'aide avec le parent autant que des contenus des interventions. Certes, les professionnels sont là, en priorité, pour accompagner les parents à mieux prendre en compte les besoins de l'enfant, à modifier certaines attitudes ou certains comportements, à effectuer différentes démarches dans son intérêt. Toutefois, il est beaucoup plus facile de mobiliser les parents dans cet accompagnement lorsque les relations avec les professionnels sont sèches et qu'ils n'ont pas besoin de s'en protéger.



## **Conflit parents-professionnels, souffrance parentale, clivage de loyauté chez l'enfant**

Ainsi, devenir parent implique certains réaménagements psychiques. Comme la parentalité est une part de l'identité (soi parental) qui repose sur des gratifications narcissiques secondaires, de fait, pour un parent, la protection, l'éducation, les soins que d'autres sont amenés à prodiguer à son enfant sont autant d'incursion des professionnels dans le champ de sa parentalité. Ces interventions dans le champ de la parentalité sont des facteurs de déstabilisation des aménagements psychiques du soi parental. D'autant plus, lorsque le parent se sent interpellé, convoqué et impliqué dans l'action des professionnels. Culpabilité, honte sont autant d'affects mobilisés qui portent atteinte au narcissisme parental et déstabilisent les aménagements défensifs au niveau du soi parental, conduisant le parent à se protéger de ces situations.

Lorsque le parent est mis à mal et souffre dans sa parentalité, l'enfant qui est une source de rétribution positive ou négative pour le narcissisme parental doit aussi répondre à l'impératif de loyauté à l'égard de son parent. Autrement dit, la souffrance psychique de parentalité n'est pas une bonne chose pour l'enfant qui, d'une manière ou d'une autre, devra s'en débrouiller. Parent et enfant forment un système de dépendance narcissique mutuel, où la souffrance du parent convoque l'enfant à l'endroit de sa loyauté et de ses conflits. L'absence d'alliance avec les parents place l'enfant dans un conflit de loyauté renforcé par le vécu des parents s'il a choisi l'autre camp contre eux.

En l'absence d'alliance, il y a, dans la relation professionnels-parents, un risque majeur de sentiment d'humiliation pour le parent. Parler d'humiliation pour qualifier les relations professionnels-parents,

n'est-ce pas recourir à une forme d'outrance rhétorique ? Nous croyons au contraire que la notion d'humiliation permet de nommer, de penser et d'attirer notre attention sur une modalité relationnelle inévitable entre aidant et aidé, soignant et soigné, éduquant et éduqué (colloque Parole d'enfants, Paris, 2022). Tout particulièrement dans le contexte de la protection de l'enfant. Précisons d'emblée qu'il ne s'agit pas des professionnels en tant que personnes qui auraient pour intention d'humilier les parents. Hormis quelques rares exceptions (qui n'ont rien à faire dans ces métiers), les professionnels qui interviennent dans les secteurs du soin, de l'éducation et de la protection de l'enfant sont pénétrés de bonnes intentions à l'égard des familles qu'ils rencontrent. Pour autant, il nous semble important de bien repérer le fonctionnement de ces interactions humiliantes afin de prendre conscience du vécu relationnel et de ce que nous induisons à notre insu parfois, à notre corps défendant souvent.

Pour clarifier, nous proposons de considérer l'humiliation comme un rabaissement qui advient dans un contexte relationnel de puissance inégale conduisant l'humilié à ressentir une souffrance psychique qui altère son image et sa dignité au travers d'action, d'oppression, d'agression et d'abus. Les parents et les professionnels qui ont en partage la protection de l'enfant peuvent facilement faire des liens avec les situations qu'ils traversent. Il est difficile de ne pas percevoir que le champ de la protection de l'enfant institue une forme d'interaction de puissance inégale entre professionnels et parents.

Confrontation de puissances inégales où existent des conflits de légitimité autour de l'intérêt de l'enfant et de sa protection : qui a le droit d'avoir le droit de décider à propos de l'enfant ? Légitimité de la loi *versus* légitimité du parent, qui est légitime à dire

l'intérêt supérieur de l'enfant ? Ainsi, l'élément central de la structuration des interactions humiliantes en protection de l'enfance est l'intérêt supérieur de l'enfant et les conflits asymétriques de légitimité qui en découlent.

Le professionnel, fort de la légitimité que lui confèrent le droit et la morale (impératif de ne pas nuire à un enfant), peut, sans s'en rendre compte, s'adresser, considérer et traiter le parent d'une manière ressentie comme humiliante. Si le parent ne comprend pas ou conteste la décision, le professionnel se trouve confronté à des émotions, des affects et des comportements dont il va devoir se protéger. L'empathie envers le parent devient plus difficile dans ces situations. Les deux principales composantes de l'humiliation dans les interactions professionnels-parents dans le domaine de la protection de l'enfant sont les suivantes.

- La structure institutionnelle du conflit de légitimité : qui a le droit d'avoir le droit dans l'intérêt supérieur de l'enfant, d'une part.

- D'autre part, le vécu intersubjectif défensif où les mécanismes de défense du professionnel le protègent des comportements du parent qui se défend d'une décision qu'il ne comprend pas et/ou qui le blesse.

Prenons un exemple pour illustrer les mouvements défensifs des parents et des professionnels face à l'anxiété que génèrent ces situations.

Mme B. est une mère de 27 ans qui élève seule ses trois enfants âgés respectivement de 1, 3 et 5 ans. Après avoir subi des violences conjugales et s'être séparée du père, elle est sans emploi et se trouve confrontée à des problèmes de prestations sociales. Elle se rend à la CAF (Caisse d'allocations familiales) avec ses enfants pour résoudre ses

soucis financiers. Dans le hall bondé, ses enfants sont agités et l'aînée se comporte de manière perturbante. Mme B., stressée et débordée, finit par donner une « tape » derrière la tête de sa fille aînée, ce qui attire l'attention d'une employée de la CAF. Cette dernière critique son comportement et menace de signaler l'incident aux services de protection de l'enfant.

Quelque temps plus tard, Mme B. est contactée pour une enquête sociale (information préoccupante) et doit rencontrer des travailleurs sociaux. L'entretien se passe mal, et un placement des enfants est ordonné par le juge des enfants. Mme B. est dévastée et ne comprend pas les accusations de maltraitance. Elle décide de faire tout ce qu'il faut pour retrouver ses enfants, trouve un emploi et coopère avec les services sociaux. Un bref extrait de l'entretien avec la responsable de l'aide sociale à l'enfance pour faire le point après six mois de placement, rapporté par un travailleur social qui y assistait, nous permet de comprendre toute la subtilité de l'interaction humiliante. L'asymétrie de légitimité et les mouvements défensifs du professionnel sont clairement perceptibles. En effet, lors de cette réunion, la responsable de l'Aide sociale à l'enfance est mal à l'aise face à cette mère anxieuse injustement accusée de maltraitance qui a très peu vu ses enfants en bas âge durant ces six mois de placement. L'entretien avec la responsable débute sur la coopération avec les services et sur les visites aux enfants qui n'ont pas été honorés.

- « Au début, pendant plusieurs semaines, ce n'était pas possible parce que l'éducatrice était en maladie », rappelle Mme B. d'une voix posée et neutre.

- « Oui enfin, à plusieurs reprises, je vois que c'est vous qui n'avez pas pu vous rendre disponible », remarque la responsable.

- « C'est vrai, j'ai manqué de temps, j'ai dû retrouver du travail... », plaide Mme B.

- « En tout cas, je vois que vous avez du temps pour vous faire les ongles », interrompt la responsable en regardant les mains colorées de la mère posées sur la table de réunion.

Mme B. est sidérée, honteuse, dévastée. « Que lui veut-on? »; « n'a-t-elle pas fait tout ce qu'elle a pu pour montrer qu'elle est une bonne mère »; « qu'est-ce qu'on attend-elle? » ; « Que doit-elle faire pour retrouver ses enfants? »

Finalement, après six mois de placement, il sera demandé un retour des enfants au domicile accompagné par une AEMO (Action éducative en milieu ouvert).

# Comment créer de l'alliance avec les parents

## Ces mythes qui nous encombrant

Avant de rentrer dans des considérations techniques utiles pour créer de l'alliance avec les parents, il est indispensable, au préalable, de changer le regard que l'on porte sur ces parents « défaillants », qui « dysfonctionnent », voire qui ont des troubles de la parentalité (Bouregba A., 2013). Les travaux en neurosciences de la perception nous apprennent que percevoir, c'est donner du sens. Pour ces disciplines scientifiques, d'une part, le sens est toujours déjà là, et, d'autre part, il oriente notre perception. Par conséquent, les façons de donner du sens aux phénomènes de parentalité en général et lorsque les besoins fondamentaux des enfants ne sont pas pourvus en particulier sont essentielles à la perception des parents.

L'anthropologie a montré, notamment au travers des travaux de Claude Lévi-Strauss, qu'une des fonctions des mythes est de résoudre des contradictions sociales ou idéologiques. Pour lui, les mythes fonctionnent comme des structures de pensée qui permettent de gérer et de résoudre des contradictions fondamentales au sein des sociétés. Les mythes transforment des éléments bruts de l'expérience humaine en structures symboliques qui permettent de comprendre et de gérer les contradictions. En révélant ces contradictions, les mythes les rendent plus gérables, mais, en même temps, ils les cachent en les intégrant dans des récits cohérents et significatifs (Lévi-Strauss Cl., 1964). Nous savons, depuis Roland Barthes, que les mythes ne

concernent pas uniquement les sociétés anciennes ou lointaines, mais qu'aucune société, y compris la nôtre, ne peut se passer de cette fonction narrative pour donner du sens à notre expérience humaine (Barthes R., 1957).

Différents travaux sur la protection de l'enfance ont mis en évidence que deux grandes idéologies s'affrontent : d'une part, le droit de l'enfant et le devoir de protection à son égard et, de l'autre, le droit des parents et la place de la famille (Parton N., 1985 ; Hendrick H, 2003 ; Bennet Woodhouse B., 2008).

Il y a dans la démarche actuelle des systèmes de protection de l'enfant une contradiction fondamentale. Elle consiste à demander aux professionnels qui interviennent dans ces systèmes à protéger l'enfant, tout en recherchant la coopération des parents. Autrement dit de protéger un enfant en coopérant avec celui ou celle qui le met en danger. Une manière politique de résoudre la contradiction de ces deux idéologies.

Face à ces tensions idéologiques, il semble que la figure du « parent toxique » et la notion de « compétences parentales » soient des mythes qui révèlent et masquent à la fois ces contradictions et instituent des façons de donner du sens à certaines situations qui concernent l'enfance. Dans cette opposition idéologique, les premiers sont souvent accusés de vouloir pratiquer des « parentectomies », là où les seconds sont caricaturés comme des « familialistes ».

Est-ce une conséquence de la prise de conscience que notre environnement est rempli de substances toxiques qui nous menacent, toujours est-il que, désormais, le monde des relations humaines est de plus en plus envahi par des métaphores qui mettent en scène du « toxique ». Les relations, la

communication, les comportements, les discours, les amours, les pensées, les situations, les atmosphères, la culture, les influences, etc., peuvent être désormais toxiques. De ce point de vue, *Parents toxiques*, le livre de Susan Forward et Craig Buck, paru en France en 1990, était probablement précurseur. Depuis la parution de ce livre, le terme a fait florès, notamment à partir des ouvrages de la psychanalyste Alice Miller et des travaux du pédopsychiatre et psychanalyste Maurice Berger.

Le problème des métaphores réside dans le fait qu'elles transfèrent à l'insu de celui qui l'utilise les propriétés de l'objet métaphorique à l'objet de la métaphore. Par le jeu de langage métaphorique, les propriétés physico-chimiques d'une substance toxique se retrouvent implicitement attachées au parent désigné comme tel. La première propriété d'une substance toxique, c'est d'appartenir au monde physico-chimique et d'être soumise à des principes de causalité linéaire. Des molécules interagissent avec du vivant et produisent des effets délétères. Il y a dans le toxique le potentiel destructeur que des circonstances de mise en contact rendront actif. En revanche, aucune émotion, intention, capacité cognitive et encore moins éthique n'est présente pour une substance toxique. Le champignon, le pesticide, les perturbateurs endocriniens, la radioactivité n'ont guère d'états d'âme quant aux effets pathologiques qu'ils provoquent. Nous sommes, là, face à la grande indifférence de la nature. Or c'est précisément le contraire que nous recherchons avec un parent qui ne prend pas suffisamment en compte les besoins fondamentaux de son enfant. Nous voulons mobiliser sa responsabilité, son engagement, son intentionnalité.

Au-delà du caractère inapproprié de la métaphore, il y a aussi la dimension relationnelle et son handicap



pour créer de l'alliance. Comment imaginer un parent s'engager dans une recherche d'alliance avec un professionnel qui le pense toxique pour son enfant ? Aurais-je envie de venir parler de moi, de mes blessures, de mon enfance, de mes problèmes avec mes enfants, ou avec l'autre coparent, dans un contexte relationnel où la figure du « parent toxique » est un référentiel de pensée ? Par conséquent, c'est un travail sur le sens de la parentalité et des relations parents-enfants qu'il faut entreprendre pour changer de regard et favoriser une ambiance relationnelle propice à la création d'alliances.

L'autre mythe qui sert à résoudre la contradiction est celui des « compétences parentales » présent parmi les professionnels qui sont plus sensibles à l'idéologie du droit des parents et de la famille. En général, moins sensibles à la psychopathologie et aux approches psychanalytiques, le postulat ici est que les parents ont des compétences parentales et que les systèmes d'aide les inhibent. Ces professionnels mettent l'accent sur ce qui fonctionne chez les parents plutôt que sur ce qui pose problème. Du point de vue de la création de l'alliance, ce mythe est préférable à celui du parent toxique. Toutefois, dans la pratique, il peut présenter des inconvénients importants pour l'enfant. En effet, en ayant pour objectif de développer les compétences parentales, les professionnels peuvent poursuivre leurs efforts en ce sens, sans que pour autant des besoins soient pourvus et que l'enfant se trouve toujours en situation de danger. Si, avec le mythe des « parents toxiques », le travail avec les parents peut être mis en difficulté, avec celui des compétences parentales, c'est la protection qui peut être mise à mal.

Quelle erreur font ces professionnels ? Ils confondent compétence et capacité. Pourtant, bien

que subtile, la différence est importante. La capacité est un potentiel, une aptitude innée ou acquise pour accomplir une tâche ou réaliser une action. Alors que la compétence est un ensemble d'éléments disponibles afin de réaliser une tâche ou une action, c'est la mise en pratique d'une capacité. La compétence est la mise en œuvre effective de la capacité. Cette confusion peut amener des professionnels à persévérer pour que le parent produise une compétence, alors que, pour diverses raisons, il n'en a pas la capacité à ce moment-là. Avec comme risque un vécu d'échec pour le parent qui essaie de réaliser en vain une compétence altérant ainsi son estime de soi parentale, tout en exposant l'enfant à une absence de pourvoyance de son besoin.

En fait, si la compétence est une capacité actualisée ou réalisée, il est important de remarquer que, dans les domaines qui nous occupent, cette actualisation ou réalisation se fait toujours en contexte. La parentalité ne se réalise que dans des contextes relationnels, au minimum avec un enfant, souvent avec des coparents et parfois avec d'autres qui peuvent être aussi des professionnels avec leurs enjeux propres de protection, d'éducation ou de soins. Peut-être avez-vous remarqué que vos compétences à la conduite automobile pouvaient se trouver altérées selon le passager assis à vos côtés ? Il est frappant de remarquer qu'avec les mêmes capacités professionnelles, nous réussissons avec certains enfants ou parents et échouons avec d'autres. Dans le cadre de visites médiatisées, un parent peut développer des attitudes et des comportements très différents, selon le professionnel qui les accompagne. Il n'est pas exagéré de dire que, dans ces situations de rencontre parent-enfant en présence d'un tiers, le regard du professionnel présent peut inhiber les compétences de certains parents. Le regard du professionnel orienté par la métaphore du parent

toxique ou par une de ses déclinaisons est probablement un facteur inhibant.

Il est important de comprendre que, si la capacité est de l'ordre de l'individu, la compétence est relationnelle. Ce point est essentiel pour créer de l'alliance et accompagner les parents. En effet, au-delà de ce qui ne fonctionne pas dans la parentalité, il est important aussi de rechercher ce qui marche pour valoriser les compétences et identifier les capacités.

L'éducatrice de jeunes enfants trouve que la maman de Killian, âgé de 3 ans, l'empêche de grimper, de courir, d'utiliser des objets par peur qu'il se fasse mal. La maman intervient souvent pour lui interdire ces comportements de jeu, créant ainsi des inhibitions chez l'enfant préjudiciables à son développement. En réunion, l'éducatrice met en avant la difficulté de cette mère à favoriser et à accompagner l'exploration motrice, alors que certains de ses collègues relèvent la capacité de cette mère à protéger son enfant en lui évitant de se blesser.

Si l'éducatrice tente de créer de l'alliance à partir du problème qu'elle a identifié, mais qui n'est pas perçu comme tel par la mère, elle risque de soulever chez elle des résistances. La mère qui se vit comme une bonne mère qui protège son enfant pourrait se sentir critiquée et blessée dans sa parentalité et être ainsi amenée à mobiliser ses mécanismes de défense pour se protéger. En revanche, en la rejoignant sur sa position de mère capable de protéger son enfant et en validant cette compétence actualisée à chaque fois que Killian se met en risque, alors cette mère dégagée de la nécessité de devoir se défendre de l'intervention de l'éducatrice pourra peut-être envisager de développer de nouvelles capacités pour répondre au besoin d'exploration de son fils.

## Une anthropologie clinique de la parentalité

Nous venons de voir que les mythes du « parent toxique » et de la « compétence parentale » sont deux perspectives pour orienter la façon de penser la parentalité dans les champs de l'aide, de la protection, de l'éducation et des soins aux enfants qui ne sont pas sans poser problème. La critique de propositions problématiques est une première étape importante certes, mais qui ne serait pas très intéressante s'il n'y avait pas ensuite une proposition alternative.

Le langage est ainsi fait que, lorsqu'une forme sémantique est entrée dans un lexique, comme c'est le cas pour ces deux mythes, elle n'en disparaît pas, quand bien même son usage est tombé en désuétude. À l'instar des palimpsestes, ces manuscrits anciens dont le texte original a été effacé ou gratté pour être remplacé par un nouveau texte, mais dont les mots inscrits précédemment sont toujours là prêts à délivrer leurs significations. Nous ne nous débarrasserons pas du concept de « parent toxique » et de tout ce qu'il véhicule à notre insu, même inutilisé, il sera toujours présent dans les replis de la langue, prêt à reprendre du service si les conditions se présentent.

Il s'agit alors de proposer une alternative. Comment penser la parentalité d'une manière à la fois juste par rapport à l'ensemble des phénomènes que cette fonction anthropologique recouvre et en accord avec les connaissances scientifiques actuelles produites dans différentes disciplines ? L'anthropologie clinique, qui tient de façon native les dimensions anthropologiques qui constituent l'humain et les modalités d'expression et de défense face à la souffrance de la condition humaine, est une démarche qui, par sa vocation inter et transdisciplinaire,

permet de penser la parentalité à nouveaux frais. Aussi examinerons-nous la parentalité dans ses dimensions neurobiologique, culturelle, psychique et écosystémique. Il nous semble qu'en tirant des enseignements à partir des connaissances concernant ces différentes dimensions, nous serons mieux à même de faire une proposition pour penser la parentalité lorsqu'elle ne parvient pas à pourvoir aux besoins des enfants.

Il peut paraître étrange d'envisager la parentalité à partir de travaux menés en neurobiologie. Pourtant, ces dernières années, plusieurs études ont mis en évidence le rôle de plusieurs neurotransmetteurs dans les liens d'attachement parents-enfants. Les neurotransmetteurs comme l'ocytocine, la vasopressine, la dopamine, la sérotonine et les endorphines jouent des rôles cruciaux dans la formation et le maintien des liens d'attachement (Saive A.-L., Guedeney N., 2010).

On sait désormais que, pour des raisons biologiques, l'évolution des différentes espèces *homo* a conduit à une solution néoténique. La néoténie, que l'on pourrait définir comme la conservation de caractéristiques juvéniles ou infantiles à l'âge adulte, a des implications sur le développement et le comportement humains. Notamment : une plus grande adaptabilité ; une dépendance prolongée envers les adultes pendant l'enfance ; un rôle accru de la culture et de l'apprentissage dans le développement. La solution néoténique a joué un rôle fondamental dans l'évolution d'*Homo sapiens*, permettant le développement d'une intelligence flexible, d'une grande capacité d'apprentissage et d'une plasticité comportementale remarquable. Ce processus, en interaction avec le développement technique et social, a contribué à façonner les caractéristiques uniques de notre espèce. Cette

solution n'a été possible que par la mise en place de liens sociaux d'attachement intense pour maintenir la cohésion du groupe humain sur des périodes suffisamment longues pour accompagner l'accès à la maturité des petits.

Les travaux plus récents de Catherine Dulac à Harvard sur les neurones et circuits neuronaux impliqués dans les comportements parentaux chez la souris ont permis de mieux comprendre les bases neurales de l'instinct parental (Dulac C., 2013, 2014, 2017 et 2018, 2021). Des neurones « spécialisés » situés dans l'hypothalamus des mâles et des femelles assurent deux grandes fonctions de protection ou d'agression des petits selon qu'ils sont activés ou inhibés. Remarquons que la masse de neurones « spécialisés parentalité » est aussi importante chez les femelles que chez les mâles, n'en déplaise à ceux qui croient que seules les femmes peuvent *naturellement* s'occuper d'enfants. Il semble que, chez les mammifères, mâle et femelle ont un équipement génétique pour s'occuper des petits. Pour autant, il est essentiel d'opérer une distinction fondamentale entre substrat neuronal et causalité comportementale.

La cause du comportement parental n'est pas réductible aux interactions entre neurones. En effet, les activations ou inhibitions des neurones dépendent du décodage de signes produits dans l'environnement. Ce décodage est programmé pour l'essentiel génétiquement chez l'animal, où la part de l'apprentissage, social et culturel, est mineure. En revanche, la part d'apprentissage psychique, social et culturel est majeure pour l'humain. Le monde humain est sémiotique, l'environnement qui fait sens pour nous est un monde symbolique (Cassirer, 1975). Aussi, il est légitime de faire l'hypothèse que le fonctionnement neural de la parentalité chez les êtres humains

est dépendant d'un ensemble de symboles lié à *l'être* et au *faire* parent qui s'implémentent à partir de l'expérience personnelle, culturelle, familiale, sociale et institutionnelle de la parentalité. C'est à ces autres dimensions de la parentalité qu'il nous faut, désormais, nous attacher.

L'implémentation dans le génome humain d'informations pour la production de neurones spécialisés dans l'hypothalamus ne suffit en aucune manière à expliquer tel ou tel phénomène de parentalité. Encore faut-il qu'un système culturel donne une forme à cet « instinct parental » décrit par Dulac. Chez *Homo sapiens*, on ne rencontre que des humains appartenant à tel ou tel groupe avec des valeurs culturelles spécifiques. Aussi, toutes les cultures ont un système de parenté et des normes et des valeurs pour élever les enfants.

Par exemple, il est intéressant de distinguer les cultures de portage des bébés sur le corps et celles du face-à-face apparues dans les sociétés occidentales modernes avec l'industrialisation et le développement d'une approche médicale de la puériculture. On peut noter aussi les différences de traitements des enfants selon le sexe de l'enfant, ou en fonction des croyances sur la vie intérieure de l'enfant. Comme l'avait montré le fondateur de l'ethnopsychiatrie en comparant les styles de parentalité entre la culture des Indiens mohaves et celle des Moï Sedang en Asie du Sud-Est. Les Mohaves croient que le fœtus est déjà doté d'une âme et doué d'une existence propre. Alors que les Moï Sedang considèrent qu'avant l'âge où l'enfant est en capacité de s'occuper des bovins dont ce peuple fait l'élevage, l'enfant n'est pas doté d'une personnalité propre. Aussi le style parental des Mohaves est-affectueux, prévenant et attentif alors que les Moï Sedang peuvent avoir des pratiques

éducatives qui ont recours à des punitions corporelles inconnues des Mohaves.

Pour l'enfant qui grandit dans un système culturel, les pratiques de parentalité qui sont en accord avec le système sont perçues normales. Ce sont celles que ses propres parents ont peu ou prou vécues et, de ce fait, ont une cohérence à la fois générationnelle et environnementale. Les ancêtres sont d'accord avec les pratiques parentales que vit l'enfant et qui correspondent aussi à ce que vivent les autres enfants autour de lui. Même si ces pratiques parentales approuvées dans l'environnement de l'enfant sont désapprouvées dans une autre culture.

C'est effectivement dans cet espace de rencontre interculturel que des problèmes spécifiques de parentalité peuvent apparaître. La différence de normes parentales entre les mondes culturels est un facteur de difficulté pour répondre aux besoins des enfants. En effet, qu'il s'agisse de soins, d'alimentation, de façon de poser un cadre et des limites, de manières de favoriser l'autonomie, il peut exister de grandes disparités d'un espace culturel à un autre.

Pour le parent, au-delà des valeurs qui sont les siennes, s'impose une forme de loyauté au système où il a grandi et aux personnes qui se sont occupées de lui. Les manières d'être parent, c'est-à-dire d'être père ou mère, sont inscrites dans son corps et dans son esprit par son vécu même d'enfant. Lui demander de faire différemment n'est pas simplement lui demander de prendre de la distance avec ces personnes et leurs valeurs, c'est aussi se retrouver démuné, ne sachant parfois pas comment faire autrement. Face à l'adolescent qui ne respecte plus rien et se met en danger, la correction corporelle s'impose dans de nombreux systèmes éducatifs traditionnels et modernes. La postmodernité définit des normes qui abolissent toutes formes de



violence à l'égard des enfants, plongeant certains parents en situation d'exil en Occident dans un grand désarroi. « Si je ne peux pas le corriger, prenez-le et débrouillez-vous, ce n'est plus mon fils », expliquait aux travailleurs sociaux un père désespéré devant les comportements irresponsables et provocateurs de son fils de 15 ans, cocaïnomane et revendeur de substances psychoactives illicites.

La distinction entre légalité et légitimité est ici fondamentale pour aider les enfants et leurs familles en situation d'exil. Certes, certaines pratiques éducatives sont illégales dans plusieurs pays occidentaux, il n'en demeure pas moins que, dans certaines situations, elles sont vécues comme légitimes du point de vue des parents. La reconnaissance de leur légitimité n'implique pas de nier leur illégalité et ses conséquences. Elles sont illégales, mais légitimes dans le contexte, intergénérationnel et familial. Cette voie éthique qui consiste à ne lâcher ni la loi ni la légitimité est celle qui peut permettre de trouver ensemble, professionnel et parent, des chemins d'évolution en situation d'interculturalité.

## **La pourvoyance des besoins de l'enfant**

En 2016, la France a voté une loi importante de réforme de la protection de l'enfance. Son principal intérêt a été de mettre la priorité de l'action des professionnels sur la prise en compte des besoins fondamentaux et spécifiques de l'enfant. Après deux mouvements législatifs qui avaient mis la barre respectivement du côté de la protection de l'enfant, puis, quelques dizaines d'années plus tard, sur la prévention des difficultés parentales, cette fois, le législateur choisit la voie de l'équilibre entre l'enfant et ses parents. Malheureusement, ici comme dans beaucoup de domaines, la loi ne suffit pas à elle seule à changer les pratiques.

Un des problèmes pour les pratiques professionnelles en protection de l'enfant est justement d'opposer intérêts de l'enfant et droits des parents. Il est important de noter que les droits des parents ont pour vocation l'intérêt de l'enfant. La loi est un repère, un cadre qui fixe des limites, pour autant elle ne saurait se substituer à l'analyse des situations et aux choix éthiques indispensables que les professionnels doivent faire « au cas par cas », selon l'expression consacrée.

Il est important aussi d'avoir présent à l'esprit que l'intérêt supérieur de l'enfant est une notion juridique, matrice du droit de l'enfant, qui ne permet pas de construire une analyse clinique, sociale ou éducative de la situation d'un enfant. En réalité, comme le rappelle, en France, le Code de l'action sociale et de la famille, l'intérêt de l'enfant, c'est de voir ses besoins pourvus.

Les besoins de l'enfant, c'est un peu la matière première du professionnel de l'enfance. Aussi, chacun pense avoir une idée – forcément la bonne ! – sur ce que sont les besoins fondamentaux d'un enfant. Or, comme de nombreuses connaissances non formalisées de façon consensuelle sont largement diffusées, les approximations, contradictions et savoirs partiels sont légion. Aussi, faisant suite à la promulgation de la loi, une démarche de consensus scientifique sur les besoins de l'enfant s'est mise en place et aboutit à la production d'un rapport de synthèse dès l'année suivante. Le mérite incontestable de ce travail a été de faire le point sur l'état actuel des connaissances internationales et d'en proposer une synthèse (Martin-Blachais, 2017). Il ressort de ce travail une organisation des besoins qui distingue à la fois les besoins fondamentaux et identifie des besoins spécifiques en protection de l'enfant, dès lors que l'enfant ne peut poursuivre son développement avec sa famille.

Mais, à la différence des approches que l'on retrouve dans différents pays, comme l'Angleterre, le Canada, l'Italie, pour ne citer que ceux-là, ici, les besoins de protection et de sécurité sont envisagés comme des métabesoins qui conditionnent les autres catégories de besoins. Il est certain que, lorsque les besoins de sécurité à l'égard de toute forme de maltraitance ou de stabilité et de fiabilité dans les relations avec les figures d'attachement ne sont pas pourvus, les autres besoins sont impactés. Comment l'enfant peut-il expérimenter et explorer soi et le monde, comment peut-il s'approprier des cadres, des règles et des limites, comment peut-il développer confiance et estime de soi, se construire une identité et s'individualiser, lorsqu'il fait l'objet de maltraitance ou vit dans une grande insécurité affective et relationnelle ?

C'est un point fort de la démarche française d'avoir identifié le rôle et la place des métabesoins de sécurité et de protection dans l'ensemble des besoins fondamentaux. Changement important pour les professionnels, car la loi a donné une boussole pour s'orienter dans le travail de protection des enfants, et la démarche de consensus a fourni la carte pour naviguer à l'intérieur des besoins.

À l'instar de ce mouvement, la Communauté française de Belgique s'est dotée de bases solides en faveur d'un consensus sur les besoins de l'enfant et les conditions de son éducation avec entre autres, le référentiel de soutien à la parentalité de l'Office de la naissance et de l'enfance<sup>1</sup> (ONE) et la note « Crise contemporaine de l'éducation – Comment soutenir les parents aujourd'hui ? » de Yapaka (Comité de projet de la coordination de la prévention de la maltraitance)<sup>2</sup>.

- 
1. [https://www.one.be/fileadmin/user\\_upload/siteone/PRO/Brochures/referentiel-soutien-a-la-parentalite.pdf](https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Brochures/referentiel-soutien-a-la-parentalite.pdf).
  2. [https://www.yapaka.be/sites/yapaka.be/files/publication/21\\_08\\_soutenir\\_les\\_parents.pdf](https://www.yapaka.be/sites/yapaka.be/files/publication/21_08_soutenir_les_parents.pdf).

Un changement de paradigme qui, comme on va le voir, présente de grands avantages pour travailler avec les enfants et les parents. En effet, rencontrer un enfant ou un parent à partir de la question du danger crée *de facto*, dans la tête à la fois du professionnel, mais aussi de la famille, des conditionnements spécifiques, des réflexes, des attitudes qui vont structurer les interactions enfants-parents-professionnels. Des échanges autour des besoins de l'enfant restent à la fois légitimes et permettent d'associer plus facilement le parent à la démarche. La question de la mise en danger de l'enfant crée un climat de suspicion qui instaure méfiance, défiance, mouvements défensifs de part et d'autre. En revanche, évaluer ensemble, professionnel et parent, la pourvoyance des besoins de l'enfant modifie considérablement la place et la considération que l'on accorde au parent. Car il ne s'agit pas de passer simplement en revue les besoins de l'enfant, mais d'engager une réflexion sur la pourvoyance de ces différents besoins. Nous entendons, par pourvoyance, « l'ensemble des moyens matériels et des moyens humains : affectifs, éthiques, réflexifs et relationnels, mis en œuvre afin de garantir le développement de l'enfant en s'assurant de ses besoins » (Escots S., 2020).

En engageant une réflexion sur la pourvoyance en s'appuyant sur les besoins qui relèvent d'un consensus scientifique et, donc, ne peuvent pas être perçus comme le point de vue arbitraire d'un professionnel, le parent retrouve une place plus légitime, moins asymétrique. Le partage d'une référence commune permet d'instaurer un autre rapport entre professionnel et parent.

Une famille avec deux enfants a connu pendant dix années différentes mesures tant d'accompagnement en milieu ouvert que de placements en

famille d'accueil ou en établissement. Au terme de ces dix ans, le constat est sans appel. Les enfants ne vont pas bien, rien n'a changé dans les relations familiales et l'éducation des enfants, les professionnels se plaignent toujours de l'absence de collaboration de la part des parents. En désespoir de cause, le juge des enfants ordonne une AEMO de la « dernière chance » en quelque sorte.

L'équipe qui va exercer cette mesure est formée à une méthode d'intervention centrée sur la pourvoyance des besoins de l'enfant. Pendant une année, régulièrement, la famille était réunie autour du support d'évaluation de la pourvoyance, une sorte de jeu de plateau avec des cartes mentionnant les différents besoins fondamentaux, ainsi que ce qui peut faire ressources ou empêchement à la pourvoyance dans l'environnement écosystémique. La famille se prêta au jeu, si j'ose dire ! Elle participa activement à l'identification des besoins des enfants et à ce qu'il fallait mettre en place pour y répondre. À l'échéance de la mesure, les relations parents-enfants avaient évolué favorablement, les parents avaient pris conscience des besoins des enfants et de leurs difficultés. Il n'y avait plus de problèmes qui auraient justifié une mesure de protection des enfants. Lors de l'audience de fin de mesure, la famille expliqua au magistrat, à l'aide des cartes des besoins et de celles des ressources et des empêchements à la pourvoyance, là où la famille en était au début de la mesure, comment les choses avaient évolué, ce qu'ils avaient compris et mis en place pour répondre aux besoins des enfants et où ils en étaient désormais. Le magistrat, agréablement surpris de cette évolution inespérée, au vu des éléments apportés par la famille et l'équipe, mit fin à la mesure. À la sortie du tribunal, la mère a eu ce propos remarquable : « c'est la première fois durant toutes ces années que l'on a vraiment compris ce que l'on attendait de nous ».

Peut-être était-ce la première fois que ces parents se sont sentis considérés comme des interlocuteurs légitimes pour réfléchir aux besoins de leurs enfants. L'éducateur ne leur a pas dit ce qui n'allait pas pour les enfants, mais demandait aux parents et aux enfants ce qu'ils pensaient que les enfants avaient besoin pour bien grandir. À partir de là, il devenait possible pour eux de réfléchir et d'identifier les besoins des enfants, ce qu'il faudrait faire pour y répondre et être capable de demander de l'aide pour les difficultés qu'ils rencontraient afin d'y parvenir. Disposer entre professionnels et famille d'un objet médiateur – le référentiel de pourvoyance – limite les phénomènes d'asymétrie en invitant les parents à une expertise partagée de la situation. Les parents retrouvent ainsi une forme de légitimité qui leur évite de vivre des situations d'humiliation.

## **Distinguer lien et relation**

Il n'est pas toujours facile de distinguer ce qui relève des relations ou des liens parents-enfants dans la littérature spécialisée ou dans les discussions professionnelles. Souvent, les termes de lien et de relation sont utilisés de façon interchangeable. Dans la perspective de favoriser le dialogue entre les différents modèles cliniques, nous avons proposé à partir de l'anthropologie clinique de différencier et d'articuler la dimension des liens et des relations familiales. Pour simplifier, nous dirons que le lien est la dimension psychique où s'inscrit la relation. Autrement dit, l'ensemble des traces mnésiques ou synaptiques qui enregistrent la relation. La relation est envisagée ici comme un ensemble d'interactions récurrentes et auto-organisées. C'est-à-dire un échange de signes verbaux, comportementaux, émotionnels qui se stabilisent autour de quelques structures narratives qui font sens pour chacun.

Aussi, dans cette lecture, la notion de maintien des liens, bien souvent utilisée dans les situations de séparation comme un des axes de travail, perd son sens. En réalité, ce qui est visé dans cette formule correspond au maintien des relations. En effet, ce qui se joue au travers d'appels téléphoniques, de correspondance, de rencontres sécurisées, de visites médiatisées ou de droit d'hébergement, c'est la continuité de la relation. Les liens qui en découlent en tant qu'inscription psychique de la relation ne sont pas le but poursuivi par ces différentes modalités relationnelles. Car, si les liens sont la mémoire des relations, ils sont aussi les conditions de possibilités des relations. Lorsqu'un enfant a dans la tête des souvenirs traumatiques ou qui génèrent de la culpabilité, de la honte, de l'anxiété, etc., et de la même manière pour le parent qui a une mémoire relationnelle avec son enfant délétère, il est aisé d'imaginer que ce n'est pas cette qualité de lien que l'on souhaite maintenir.

Cette clarification est importante, car à vouloir maintenir des liens, en maintenant les relations, sans mener de façon sérieuse un réaménagement des liens par la réélaboration des traces mnésiques/synaptiques du parent, d'une part, et de l'enfant, d'autre part, le risque existe de renforcer les liens délétères par leurs inscriptions répétées au fil des relations.

Des temps de discussion individuels avec le parent et l'enfant en préalable et après la mise en relation s'avèrent indispensables pour traiter ces aménagements de la mémoire du lien.

## **Mettre en pratique une pensée systémique et une posture éthique relationnelle**

Les relations s'auto-organisent à partir de l'histoire et des structures psychiques de chacun selon les lois des systèmes complexes. En effet, les relations humaines mettent en connexion des systèmes perceptifs, émotionnels, cognitifs, sémiolinguistiques, culturels, corporels, etc., par conséquent, si des connaissances sur la théorie de l'attachement, la psychanalyse, les neurosciences cognitives et développementales sont essentielles, une connaissance de la théorie des systèmes est tout aussi indispensable pour travailler avec les familles. Ainsi, les outils systémiques, fondés sur la causalité circulaire, l'information et la communication s'avèrent précieux pour intervenir auprès des familles et créer des contextes de changement. Des techniques comme des formes de questionnements circulaires, la métacommunication, l'utilisation de soi, la focalisation sur les ressources permettent, entre autres, de créer de l'alliance, tout en induisant des processus de changement.

Nous avons vu à quel point notre posture en tant que disposition intérieure à la relation, avec ses *a priori*, préjugés, représentations, exerce une influence importante en mobilisant ou en inhibant nos capacités relationnelles. Des concepts et des outils appropriés peuvent s'avérer insuffisants lorsque notre posture vient faire obstacle à la création d'alliances. Il est essentiel, dans le travail d'accompagnement, que l'intervenant puisse donner à chaque membre de la famille la même qualité d'écoute, la même empathie et une égale recherche de compréhension. Cette posture de partialité multidirectionnelle soutient chacun dans sa légitimité à exprimer son vécu, sa logique subjective et son point de vue sur la famille, ses difficultés et ses



solutions. Ainsi, en soutenant la parole de chacun, chaque membre apprend sur les autres et sur leurs perceptions des relations, leurs intentions et leurs positionnements éthiques dans la famille.

Depuis les travaux de l'anthropologue Gregory Bateson, un des fondements des interventions systémiques et relationnelles repose sur l'idée que l'augmentation des informations pertinentes sur les relations familiales au sein de la famille est un facteur important de changement. En effet, comprenant mieux les émotions et les intentions de chacun, la façon de comprendre et de donner du sens à tel ou tel comportement, se développent plus d'empathie et plus d'éthique les uns envers les autres et plus de sentiment d'appartenance au groupe, tout en respectant les besoins singuliers de chacun.

## Conclusion

Protection, éducation et soins des enfants impliquent que les professionnels qui en ont la charge se donnent les moyens de créer de l'alliance avec les parents. À la fois pour éviter à l'enfant de devoir se trouver en situation de clivages de loyauté entre professionnels et parents qui ne sont pas parvenus à se mettre d'accord afin de pourvoir à ses besoins. Mais aussi pour éviter de faire vivre aux parents des situations d'humiliation dont ils devront se protéger, renforçant ainsi les risques de clivages de loyauté pour l'enfant. Dans ces situations, l'enfant ne peut bénéficier pleinement de la protection, de l'éducation et des soins pour lesquels les professionnels sont missionnés.

En changeant de regard sur les parents, la parentalité, et de paradigme, en plaçant au centre de l'accompagnement la pourvoyance des besoins de l'enfant, il existe des possibilités pour créer de l'alliance avec les parents. L'utilisation de concepts, d'outils, de techniques et de postures spécifiquement dédiés au travail relationnel permet alors de faciliter la création d'alliances et, par conséquent, l'accompagnement des enfants et de leurs familles.

# Bibliographie

- Barthes R., *Mythologies*, Seuil, 1957.
- Benedek T. F. et Corlobé F., « Devenir parent : une phase du développement. Une contribution à la théorie de la libido », *La psychiatrie de l'enfant*, 2013/1, vol. 56 : 5-36.
- Bouregba A., *Les troubles de la parentalité. Approche clinique et socio-éducative*, Dunod, 2013.
- Cassirer E., *Essai sur l'homme*, Les éditions de Minuit, 1975.
- Coum D., *Repères pour le placement familial*, Érès, 2017.
- David T., Gooch K. et Powel S., *The Routledge International Handbook of Philosophies and Theories of Early Childhood Education and Care*, Routledge, 2016.
- Devereux G., « L'image de l'enfant dans deux tribus : Mohave et Sedang et son importance pour la psychiatrie de l'enfant », *Revue de neuropsychiatrie infantile et d'hygiène mentale de l'enfance*, 1968.
- Ducommun-Nagy C., « Comprendre les loyautés familiales à travers l'œuvre d'Iván Boszormenyi-Nagy », *Enfances & Psy*, 2012/3, vol. 56 : 15-25.
- Ducommun-Nagy C., *Ces loyautés qui nous libèrent*, JC Lattès, 2006.
- Dulac C., « Les réseaux neuronaux de la parentalité », *La Recherche*, 2021/564, trim. Darnaud T. et Escots S., « Parentalité et pourvoyance des besoins de l'enfant », in *L'intervention auprès des familles. Réussir le défi de la coconstruction.*, Chroniques sociales, 2020 : 39-51.
- Escots S. et Duruz N., « Esquisse d'une anthropologie clinique I. Anthropopsychiatrie et anthropologie sémiotique », *Psychiatrie, Sciences humaines, Neurosciences*, 2015b/3, vol. 13 : 27-51.
- Escots S. et Duruz N., « Esquisse d'une anthropologie clinique II. Les comportements psychopathologiques comme formes de vie, pensés à l'articulation du fonctionnement neurobiologique, de l'intériorité subjective et des formes symboliques », *Psychiatrie, Sciences humaines, Neurosciences*, 2015a/4, vol. 13 : 41-74.
- Forward S., *Parents toxiques. Comment échapper à leur emprise*, MARABOUT, 2013.
- Freud S., *On Narcissism: An Introduction*, Standard Edition, 1957, vol. 14 : 73-102, coll. « Hogarth Press ».
- Gauchet M., « L'enfant du désir », *Le Débat*, 2004/132, vol. 5 : 98-121.
- Godelier M., *Métamorphoses de la parenté*, Fayard, 2004.
- Hardy G. et al., *S'il te plaît, ne m'aide pas !*, 2006.
- Houzel D., *Les enjeux de la parentalité*, Érès, 1999.
- Lévi-Strauss Cl., *Mythologiques – Le cru et le cuit*, Plon, 1978.

- Martin-Blachais M.-P., *Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance*, Rapport du ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, 2017.
- Michard P. et Shams Ajili G., *L'approche contextuelle*, Bernet-Danilo éditeurs, 1996.
- Neyrand G., *Soutenir et contrôler les parents*, Érès, 2011.
- Saive A.-L. et Guédeney N., « Le rôle de l'ocytocine dans les comportements maternels de caregiving auprès de très jeunes enfants », *Devenir*, 2010/4, vol. 22 : 321-338.
- Sellenet C., *La parentalité décryptée. Pertinence et dérives d'un concept*, L'Harmattan, 2007.



# Pour approfondir le sujet



- En tant que professionnel, comment comprendre mon émotion face à ce parent maltraitant ? avec Daniel Coum
- En tant que professionnel, quand je me sens en désaccord avec un modèle familial, avec Daniel Coum
- Comment comprendre qu'un enfant ne parle pas de l'inceste qu'il subit ? avec Françoise Hoornaert
- Quelles sont les répercussions des maltraitements infantiles sur les générations suivantes ? avec Catherine Belzung
- Quand l'agressivité et la violence des familles débordent dans nos équipes, avec Claire Meersseman
- Consolider l'alliance parents et professionnels soutient le développement de l'enfant, avec Daniel Coum
- Placement familial : substitut parental ou alliance parentale ? avec Daniel Coum
- Comment devenir parent après une enfance maltraitée ?, avec Jean-Michel Longneaux
- Ah, ces parents qui arrivent toujours les derniers à la garderie !, avec Pierre Delion
- Quand la maman n'a pas confiance en elle, avec Françoise Molénat
- ...



- Points de repère pour prévenir la maltraitance, Collectif
- Ces familles qui ne demandent rien, Jean-Paul Mugnier
- Engagement, décision et acte dans le travail avec les familles, Yves Cartuyvels, Françoise Collin, Jean de Munck, Jean-Paul Mugnier, Marie-Jean Sauret Jean-Pierre Lebrun
- ...



- Pour quelles raisons un enfant ne parle-t-il pas des maltraitements qu'il subit ?

sur [yapaka.be](http://yapaka.be)

# Temps d'Arrêt / Lectures

## Dernier parus

**123. L'entrée dans le langage.**

Jean-Claude Quentel

**124. Naître et grandir.**

Jacques Gélis

**125. La parentalité désorientée**

**Mal du XXIe siècle ?**

Ludovic Gadeau

**126. Puissance de l'imaginaire à l'adolescence.**

Ivan Darrault-Harris

**127. Quand la parole déconfiné,**

Pascal Kayaert

**128. Covid-19 : l'impact sur la santé mentale des jeunes.**

Sophie Maes\*

**129. Le monde de l'enfance après un an de crise sanitaire.**

Pierre Delion

**130. Comme une tombe.**

**Le silence de l'inceste.**

Anne-Françoise Dahin

**131. Maltraitance institutionnelle en temps de crise.**

Emmanuel de Becker

**132. L'adolescence à l'ère du virtuel.**

Xanthie Vlachopoulou

**133. Accompagner le parent porteur de handicap.**

Drina Candilis-Huisman

**134. Penser l'incestuel, la confusion des places.**

Dominique Klopfert\*

**135. Quand l'écran fait écran à la relation parent-enfant.**

Olivier Duris

**136. Le dehors, un terreau fertile pour grandir.**

Marie Masson\*

**137. Accueillir les enfants migrants et leurs parents.**

Marie Rose Moro

**138. La parentalité positive à l'épreuve de la vraie vie.**

Ludovic Gadeau

**139. Enfants connectés, parents déboussolés.**

Marion Haza-Pery,

Thomas Rohmer

**140. Repenser la place des pères.**

Christine Castelain Meunier

**141. Faire récit pour attraper le fil des générations.**

Émilie Moget

**142. De nos vulnérabilités.**

**Habiter le monde en ces temps d'incertitude.**

Laurent Denizeau

**143. L'inceste n'est pas**

**qu'un crime sexuel.**

Jean Luc Viaux

**144. Les adolescents à l'image des bouleversements du monde.**

Sophie Maes.

**145. Corps, gestes et paroles pour entrer dans la langue.**

Véronique Rey, Christina Romain

**146. La réunion d'équipe, un rituel porteur.**

Claire Meersseman

**147. S'ajuster à l'enfant sensible au monde.**

Ayala Borghini\*

**148. Vide contemporain et adolescence.**

Michèle Benhaim

**149. L'énigme des grossesses à l'adolescence.**

Cindy Mottrie

**150. Prendre soin des lieux d'accueil de la petite enfance.**

Michel Vandenbroeck

**151. Le corps, miroir de soi de l'adolescence.**

David Le Breton

**152. Le diagnostic, un processus collectif autour de l'enfant**

Christine Dom

\* Ouvrage épuisé.

*Découvrez toute la collection Temps d'Arrêt et retrouvez nos auteurs sur [yapaka.be](http://yapaka.be) pour des entretiens vidéo, conférences en ligne, ...*

En Belgique uniquement

# Un outil de formation pour penser des repères et agir sur les maltraitances institutionnelles

Se sentir débordé, chercher à combler nos attentes d'adulte, viser la perfection ou la performance de l'enfant sans respecter son rythme, soulager notre colère... sont autant de situations qui peuvent nous faire glisser.

**Comment développer des pratiques professionnelles respectueuses de l'enfant ?**  
**Comment connaître nos limites, oser parler quand nous sentons qu'elles sont dépassées ?**  
**... sont autant de questions abordées dans cet outil.**

**Prévenir la maltraitance dans nos pratiques et nos institutions**

yapaka.be

Encourager, réconforter, gronder ou sanctionner un enfant ou un jeune, etc. participe de notre rôle d'éducateur. Mais parfois, il arrive que nous ne répondions plus aux besoins de l'enfant mais aux nôtres : assouvir notre colère en criant, humilier l'enfant, ou encore n'accuser que notre satisfaction d'adulte, par exemple en poussant l'enfant à tout de perfection, de performance, en le brusquant sans respecter son rythme.

Il peut arriver à chacun et chacune d'être nous d'être désemparé et de chercher à combler nos attentes d'adulte en négligeant ce qui est ajusté à l'enfant. Prenons le temps de penser nos pratiques professionnelles afin qu'elles soient respectueuses des besoins de l'enfant et du jeune.

**La maltraitance institutionnelle**

Parfois, nous sommes confrontés à des contraintes structurelles importantes : manque de personnel pour encadrer les enfants, bâtiments défectueux, insalubres, manque de ressources matérielles pour accueillir des enfants et des jeunes en situation de précarité, etc. Parfois aussi, le fonctionnement de l'institution opère au détriment du développement de l'enfant : régulation rigide, absence autour d'une situation de maltraitance, violences éducatives (punitions, humiliations, ...)

**POUR Y ARRIVER** : Dans notre relation à l'enfant assurez que nous sommes proches de l'enfant nous sommes suffisamment impliqués dans notre rôle à tel point qu'il ne sente jamais, souvent, l'adulte. Mais aussi nécessaire d'être assez de distance pour ne pas laisser emporter par nos projections d'adulte. Cette démarche implique que les professionnels se sentent eux-mêmes portés et soutenus par leur institution. C'est la logique des groupes de travail.

Il s'agit de l'existence d'un groupe de travail de nos collègues pour penser les pratiques professionnelles. Si cela ne fonctionne pas, nous pouvons nous appuyer sur d'autres collègues ou collègues non impliqués dans nos pratiques professionnelles.

**Comment questionner nos pratiques afin qu'elles ne reproduisent pas certains dysfonctionnements des institutions?**

**NOTRE QUESTIONNEMENT** : Comment développer des pratiques professionnelles respectueuses de l'enfant ? Comment connaître nos limites, oser parler quand nous sentons qu'elles sont dépassées ?

**RÉPÈRE** : Nous devons viser un service de l'enfant et ne pas donner du côté de la satisfaction de nos besoins d'adulte. En pratique, cela peut être d'être difficile, particulièrement si nous nous sentons mal dans notre cadre de travail. Il importe alors d'interroger nos pratiques et de ne pas rester seul face aux difficultés rencontrées.



Disponible sur demande



sur yapaka.be



# Les livres de yapaka

En Belgique uniquement

disponibles gratuitement au 02/413 3000 ou [infos@cfwb.be](mailto:infos@cfwb.be)



POUR LES PARENTS D'ENFANTS DE 0 À 2 ANS



POUR LES PARENTS D'ENFANTS



POUR LES PARENTS D'ENFANTS



POUR LES PARENTS D'ADOS



POUR LES ENFANTS



POUR LES ADOS DE 12 À 15 ANS